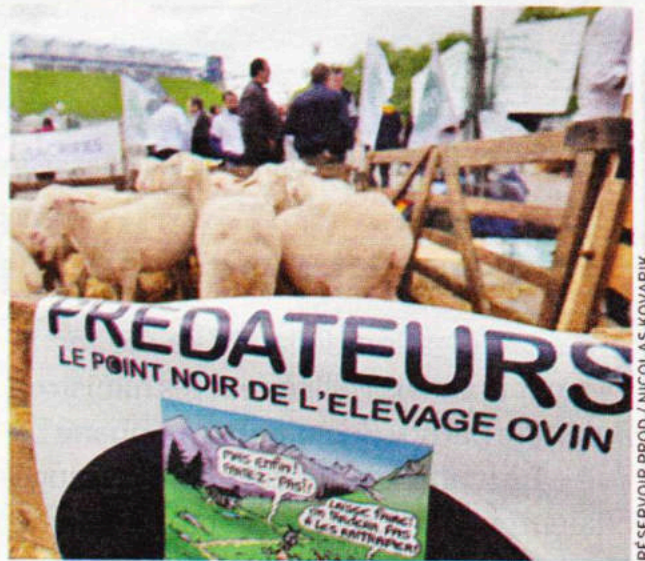


Loup PLAINTÉ CONTRE LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE



Un agriculteur des Alpes-de-Haute-Provence vient de déposer deux plaintes peu ordinaires au greffe du tribunal de grande instance de Marseille. En effet, la première est non pas déposée contre le loup car ce serait totalement irrecevable mais bel et bien contre les personnes et les différents organismes qu'il juge responsable de la prolifération de ce dernier dans les montagnes des environs de Castellane et de la prédation engendrée. Quant à la seconde, elle a été présentée pour « mauvais traitement à animaux domestiques », jugeant que les défenseurs du loup sont responsables des morts et autres blessures des brebis en cas d'attaque alors que les paysans alpins prennent soin, eux, de leurs animaux...



"Mauvais traitement à animaux domestiques."

Jugeant que les défenseurs du loup sont responsables des morts et autres blessures des brebis en cas d'attaque alors que les paysans alpins prennent soin, eux, de leurs animaux...

J.-M.B.